



Mariage mixte : Mariage musulman avant ou après le mariage français

Par **katia godson**, le **07/04/2011** à **15:51**

Bonjour

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour un problème qui concerne la mixité d'un couple franco-marocain.

Je suis marocaine musulmane et mon mari est français, notre mariage a été célébré à la mairie en France, mais nous n'avons pas fait les démarches pour le valider au Maroc. Nous pensions avoir le temps de le faire valider au consulat du Maroc, Une fois au consulat pour faire la retranscription de notre mariage, on nous informe que je n'avais pas le droit en tant que musulmane de me marier sous la législation française AVANT de faire le mariage musulman et ils ont affirmé ne pouvoir rien faire et nous ont imposé d'aller au Maroc et de présenter le cas au Tribunal qui nous dira quoi faire.... La personne du Consulat nous a laissé sous entendre que c'est une procédure très longue.

Est-il vrai que le fait que notre mariage ne soit pas reconnu au Maroc peut nous porter préjudice, notamment à la frontière sachant que nous partons pour la première fois ensemble au Maroc?

Et que dit le droit dans cette situation : mariage musulman AVANT ou APRES le mariage français?

Je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien accorder à ma requête.

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **17:52**

En France, il est interdit de se marier religieusement avant de se marier civilement

Par **Claralea**, le **07/04/2011** à **18:06**

Normalement, on doit faire le mariage civil avant le mariage musulman ! Ils racontent n'importe quoi, c'est nouveau ?

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **18:10**

non, c'est le résultat d'un pays qui fait de la discrimination religieuse un système d'Etat (une femme musulmane n'a pas le droit d'épouser un homme non musulman, donc civilement, ils refusent de prendre en compte un mariage civil illégal religieusement, l'exigence du mariage religieux permet de vérifier que l'époux est musulman), au mépris des droits de l'homme, évidemment.

La femme allant avec un homme sans être mariée au regard de la religion d'état, prend des risques. Mieux vaut que l'époux ne vienne pas avec elle au Maroc ou alors viennent en tant qu'ami (aucun comportement intime, chambre séparée, aucune relation sexuelle)

Par **Claralea**, le **07/04/2011** à **19:28**

Ils n'ont qu'à dire qu'ils y vont pour se marier religieusement...

C'est pourtant un pays où il y a pas mal de tourisme, des peuples y ont leur maison et ne se comportent pourtant pas toujours comme le voudrait la morale, mais bon, eux ils sont rien si pas musulmans si j'ai bien compris...